

COMMUNE D'IXELLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU/VM/LVD/5042
N/réf. : AVL/KD/XL-2.507/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue Joseph Stallaert, 27.

Mise en conformité de l'extension du demi sous-sol et du bel-étage, construction d'une lucarne sur le versant arrière et aménagement d'une terrasse au 2^{ème} étage.

Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

(Correspondant : Mme V. Minne.)

En réponse à votre lettre du 1^{er} septembre 2014, en référence, reçue le 4 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection et juste à côté de l'immeuble à appartements à l'angle de l'avenue Molière 210 et de la rue Joseph Stallaert ; il s'agit d'une maison qui date d'avant 1932 (1909).

Elle vise à régulariser la situation de fait qui découle d'une série de travaux qui ont été exécutés il y a plus de 20 ans : prolongation du living du bel-étage et déplacement de l'escalier de jardin, fermeture de la cour à l'entre-sol en dessous de l'extension, au 2^{ème} étage création d'une lucarne et aménagement d'une terrasse sur la toiture plate existante. La demande vise également de nouvelles modifications : la rehausse du mitoyen gauche pour obéir aux prescriptions sur les vues droites et obliques, la mise en conformité du garde-corps de la toiture terrasse, le remplacement des châssis simple vitrage par des châssis double vitrage en bois, l'aménagement des combles, l'isolation de la toiture et l'ouverture de la cuisine sur le living.

La CRMS n'émet pas d'objection quant aux différentes régularisations et demandes de modification. En effet, celles-ci n'ont pas d'impact matériel ni visuel sur le bien classé voisin, ni sur le bien même.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, d'autres remarques éventuelles sur le projet.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.